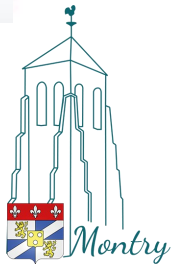




**Sport**  
Responsable



**Ville de Montry**

# EMS MONTRY MULTISPORTS

2026-2027

**5-12 ANS**

**le mercredi de 13h30 à 17h  
à la salle Ponthieu !**

**Inscription en mairie dès juin 2026  
ou sur [www.mairie-montry.fr](http://www.mairie-montry.fr)**

**ems@mairie-montry.fr**  
01.64.63.44.48 / 06.44.18.98.30

 **villedemontry**  **Ville de Montry**

## FICHE D'INSCRIPTION

L'école des sports de Montry, organisée par la commune de Montry, en partenariat avec la ville de Condé-Sainte-Libiaire (commune adhérente), permet aux enfants de découvrir une ou plusieurs activités sportives. Cette découverte leur offrira la possibilité de s'inscrire par la suite, dans les clubs sportifs du territoire.

### Les disciplines proposées (en fonction de l'âge) :

Baby-tennis - Tennis - Badminton - Baby-gym - Acrosport - Gymnastique sportive - Expression corporelle - Arts du cirque - Jeux d'opposition - Disc golf - Baby-hand - Handball - Kinball - Hockey - Rugby - Ultimate - Base-ball - Course d'orientation - Football - Athlétisme - Basketball - Double Dutch.

Les enfants pratiquent 9 disciplines sportives durant l'année et sont répartis selon leur âge, dans les activités.

### Le fonctionnement :

L'école des sports se déroule à la salle Ponthieu (stade André Robert - route de Condé 77450 Montry). Elle accueillera les enfants de 5 à 12 ans, tous les mercredis à partir du **23 septembre 2026**, en période scolaire :

- Les 5-7 ans sont accueillis de 13h30 à 15h15
- Les 8-12 ans sont accueillis de 15h15 à 17h00

### Les inscriptions :

Les inscriptions se dérouleront le **samedi 5 septembre 2026** lors du forum des associations de 10h à 13h et de 14h à 17h (salle Ponthieu). Ainsi que les mercredis **9 et 16 septembre 2026**, de 14h à 16h (salle Ponthieu). Tous les dossiers pourront être retirés et remis en mairie à partir du **mercredi 1 juillet 2026** ainsi qu'à l'adresse suivante : [www.mairie-montry.fr](http://www.mairie-montry.fr), aux accueils de loisirs Aquarelle, Curie et en mairie.

### Les tarifs :

L'inscription annuelle à l'école des sports a été fixée comme suit :

Enfants de Montry : 144 € par enfant

Enfants de Montry fréquentant l'accueil de loisirs les mercredis : 124 € par enfant

Enfants des communes adhérentes (Condé-Sainte-Libiaire) : 165 € par enfant

Enfants des communes non adhérentes : 247 € par enfant

Réduction de 10 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant

**Important :** Pour des raisons évidentes de sécurité, la mairie de Montry se réserve le droit de limiter le nombre d'inscrits. Ainsi, la priorité sera donnée aux enfants de la commune, puis aux enfants des communes adhérentes et enfin aux enfants de la communauté d'agglomération du Val d'Europe.

Mme, Mr Nom - Prénom :

Père - Mère - Tuteur légal (rayer les mentions inutiles).

Adresse :

Tél. domicile / portable :

Email (en lettres capitales) :

autorise les responsables de l'école des sports de Montry à faire pratiquer tous les soins médicaux et chirurgicaux qui pourraient être nécessaires en cas d'accident survenu à mon (mes) enfant(s) ci-dessous nommé(s).

NOM :

Prénom :

Né(e) le

Fille

Garçon

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Fille

Garçon

NOM :

Prénom

Né(e) le :

Fille

Garçon

Ci-joint mon règlement de.....€ en:

Chèque libellé à l'ordre du « Trésor Public » (1, 2 ou 3 chèques)

**En cas de règlement en plusieurs chèques, un chèque sera débité tous les mois.**

Coupons-sport ANCV (**Attention les chèques vacances ne sont pas acceptés**).

Espèces

correspondant à l'inscription de mon (mes) enfant(s) ci-dessus nommé(s), ainsi que le questionnaire de santé (téléchargeable sur [mairie-montry.fr](http://mairie-montry.fr) rubrique école des sports) **impérativement avant le 04 novembre 2026**, et une attestation d'assurance extra-scolaire. Pour les enfants fréquentant l'accueil de loisirs de Montry, une autorisation de transport, devra être remplie par les parents et jointe à l'inscription.

Date :

Signature (1)

signature (2)

**Attention : les inscriptions ne seront validées définitivement que dans la limite des places disponibles et après la fourniture du certificat médical accompagnée de l'attestation d'assurance extra-scolaire.**

Mairie de Montry, 25 avenue de la Mairie 77450 MONTRY – Tél : 01 64 63 44 44

Facebook.com/villedemontry Mail : [ems@mairie-montry.fr](mailto:ems@mairie-montry.fr) - Tél Portable : 06.44.18.98.30